



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equipement : services extérieurs

Question orale n° 1287

Texte de la question

La vague de froid qui a paralysé une grande partie de la France entre Noël et le jour de l'An, souligne combien notre société se trouve fragilisée devant les intempéries. Les agents de l'équipement et des services publics ont fait un travail remarquable. Mais les manquements constatés, routes bloquées, trains et voitures immobilisés, sont les conséquences de l'insuffisance du matériel et du personnel dont les usagers ont fait les frais. Par leurs conséquences, les excès de l'hiver démontrent que l'affaiblissement des services publics, en l'occurrence ceux de l'équipement et des transports, se révèle à la fois dangereux et inefficace sur le plan économique et social. M. Gilbert Biessy demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme quels moyens il entend accorder au service public pour qu'il mène à bien ses missions, particulièrement lorsqu'il faudra, à l'approche des beaux jours, réparer et rénover le réseau routier, prévenir les risques de glissements de terrains ou d'inondation. Une première mesure nécessaire et urgente consisterait à ce que tous les emplois vacants du service de l'équipement, inscrits dans la loi de finances pour 1997, soient pourvus dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

M. le président. M. Gilbert Biessy a présenté une question n° 1287.

La parole est à M. Gilbert Biessy, pour exposer sa question.

M. Gilbert Biessy. Madame le secrétaire d'État aux transports, la vague de froid qui a paralysé une grande partie de la France entre Noël et le début de l'année souligne combien notre société se trouve fragilisée devant les intempéries.

La liste des griefs des usagers de la route et du rail est longue: heures d'attente interminables dans les trains ou les gares; absence de personnel de la SNCF; manque d'informations; autoroutes difficilement dégagées ou fermées à la circulation; routes non déneigées ni salées.

L'écart grandit entre ce que les autorités considèrent être le service public et ce que les usagers peuvent légitimement en attendre.

Certains tentent de récupérer cette situation pour réclamer la privatisation de la SNCF, alors que, au contraire, c'est la logique de déréglementation et d'écremage qui pénalise la société nationale.

Pourtant, les agents des services publics n'ont pas ménagé leur peine: les cheminots ont passé des nuits à remettre les voies en état; les employés du service des eaux ont ouvert la chaussée à la recherche des points de rupture d'une conduite; les postiers ont effectué imperturbablement la distribution du courrier les pieds dans la neige; les agents de l'équipement ont travaillé contre la neige et le verglas dix-neuf heures sur vingt-quatre. Si de nombreux automobilistes et usagers du rail se sont trouvés immobilisés, c'est moins en raison des conditions climatiques - car il y a eu des hivers plus rudes - qu'à cause de l'insuffisance actuelle des moyens du service public.

En Isère, département où les chutes de neige relient davantage de l'habitude que de l'événement, des milliers de vacanciers ont connu de grandes difficultés de déplacement. On comprend mieux ces incidents lorsque l'on sait que la direction départementale de l'équipement dispose de moyens qui lui permette juste d'assurer un

service minimum en cas de «coup dur». Le personnel se réduit année après année et le matériel vieillit. Les engins performants restent réserves aux stations les plus renommées. En plaine, l'insuffisance et l'inadaptation des moyens portent atteinte à l'efficacité et aux conditions de travail de même qu'à la sécurité des agents. Toutefois, c'est surtout le nombre des suppressions d'emplois qui montre l'ampleur du problème. En France, 1 000 emplois en moyenne sont supprimés chaque année dans les services de l'équipement. Au 1^{er} janvier 1997, 570 emplois concernant directement l'entretien des routes ont été supprimés, 1 000 autres sont «gelés», c'est-à-dire non pourvus, alors même que le Parlement vient de voter le budget pour 1997.

La pénurie des moyens du service public de l'équipement conduit les autorités publiques à des choix.

Dans ma circonscription, des citoyens m'ont interpellé en me demandant si le déblaiement des routes d'accès aux stations de ski était prioritaire et s'il ne se faisait pas au détriment des automobilistes se rendant ou revenant de leur travail, lesquels devaient circuler au pas dans l'ensemble de l'agglomération grenobloise.

Nous subissons cette politique qui sacrifie les moyens publics, détériore les conditions de vie et de travail des citoyens et des usagers comme celles des personnels.

Madame le secrétaire d'Etat, quels moyens entendez-vous accorder au service public pour qu'il mène à bien ses missions, particulièrement lorsqu'il faudra, à l'approche des beaux jours, réparer et rénover le réseau routier mis à l'épreuve par l'hiver, lorsqu'il faudra prévenir les risques de glissements de terrains ou d'inondation ?

Une première mesure, nécessaire et urgente, devrait consister à pourvoir tous les emplois vacants au service de l'équipement inscrits dans la loi de finances pour 1997, et ce dans les plus brefs délais.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports. Monsieur le député, quand vous parlez de privatisation de la SNCF, vous êtes en pleine politique fiction ! Personne au sein du Gouvernement ou de la majorité ne l'a jamais évoquée !

M. Gilbert Biessy. Vous m'avez mal écouté. J'ai dit que la privatisation de la SNCF alimentait les conversations !

Mme le secrétaire d'Etat aux transports. Vous êtes la seule personne à m'avoir jamais parlé de cela.

Cela dit, M. Bernard Pons m'a chargé de vous faire la réponse suivante.

Durant toute la période de graves intempéries, il a été possible de circuler quasiment en permanence sur les routes principales sur l'ensemble de la France, sauf dans le cas particulier de la vallée du Rhône. Un tel résultat a été obtenu grâce à la mobilisation de moyens considérables, on l'oublie parfois.

Des la prévision du phénomène météorologique, 35 000 agents d'intervention et 7 000 engins de lutte contre la neige et le verglas ont été mobilisés sur les autoroutes, les routes nationales et départementales. À titre préventif, puis à titre curatif, des opérations de salage ont été effectuées sur les autoroutes et les routes importantes. Il faut savoir que, tout l'hiver, dans plus de la moitié des départements français, des milliers d'agents sont en alerte vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour intervenir dès que les intempéries menacent. Permettez-moi de saisir l'occasion que vous m'offrez pour exprimer mon admiration pour l'action des agents du service public. Le service du déneigement des directions départementales de l'équipement a en effet connu une mobilisation exceptionnelle et le personnel a fait preuve d'un dévouement absolument remarquable. M. Bernard Pons s'est rendu personnellement en Savoie et a pu se rendre compte par lui-même de la puissance des moyens mis en œuvre, du professionnalisme de l'organisation ainsi que de la qualité et du dévouement de ces agents.

S'agissant des grands axes, nous n'avons connu des difficultés importantes que dans la vallée du Rhône.

Toutefois, en la circonstance, le service du déneigement n'est en rien fautif. L'ensemble des itinéraires concernés bénéficiait en effet depuis plusieurs jours d'un traitement intensif. Cependant, il arrive encore que les possibilités humaines ne puissent pas faire face à tous les phénomènes naturels : ainsi, aucun procédé technique connu n'était de nature à venir à bout de la couche de verglas qui recouvrait l'autoroute à ce moment-là. Monsieur le député, vous qui connaissez bien le chemin de fer savez que c'était la même chose pour les caténaires.

Si, sur les grandes routes, il a été possible de circuler en permanence, en revanche sur les routes secondaires, le plus souvent départementales ou communales, cela n'a pas toujours été le cas car les délais d'intervention sont fixes en fonction de l'importance de la voie. Il faut en pareil cas arbitrer entre le résultat à atteindre et le coût des moyens qu'il faut immobiliser toute l'année pour intervenir quelques jours ou quelques semaines par an. Chaque conseil général, comme l'Etat, est amené à faire ce genre d'arbitrage. Chacun se demande comment «écreter les pointes» sans immobiliser toute l'année des moyens trop coûteux.

Il faut souligner les progrès réalisés en matière de formation continue des agents publics. Pour ce qui est des

matériels, ils sont de plus en plus puissants et de mieux en mieux utilisés. Les services font en permanence des progrès dans l'organisation, de sorte que, d'année en année, la qualité globale du service offert à l'utilisateur s'améliore.

C'est, je crois, une belle conception du service public que d'offrir à l'utilisateur un service public toujours meilleur en utilisant dans les meilleures conditions l'argent du contribuable. On y parvient, monsieur le député, quand on mise sur la capacité des hommes, qui est particulièrement exceptionnelle dans les services de l'équipement.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy.

M. Gilbert Biessy. Madame le secrétaire d'État, j'ai écouté votre réponse avec attention. Le seul point avec lequel je suis d'accord avec vous, c'est pour rendre hommage à la qualité et au dévouement des agents du service de l'équipement.

J'ai posé cette question car je suis à l'écoute de ces personnels. Or ce qu'ils attendent, c'est autre chose que des remerciements pour la qualité de leur travail. Ils souhaitent que l'on pourvoie les postes vacants et que l'on enquête de façon approfondie sur l'état du vieillissement du matériel dans certains départements.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1287

Rubrique : Ministères et secrétariats d'État

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 279

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 436

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 1997